

SYSTÈME DE CONSIGNE AU QUÉBEC

Au Québec, tous les contenants de bière et de boisson gazeuse sont consignés via deux modes de gestion en fonction du contenant consigné. En vigueur depuis 1984, le système de consignation vise la récupération des contenants à remplissage multiple (CRM) et les contenants à remplissage unique (CRU). Le montant de la consigne n'a pas évolué depuis sa mise en place.



La gestion des CRM est régie par des ententes privées appartenant à l'industrie. Ce système est le plus ancien et a été mis en place et géré par les embouteilleurs et distributeurs de bière, permettant ainsi le réemploi et, à terme, le recyclage des bouteilles de verre. Chaque CRM est utilisé en moyenne 15 fois avant d'être acheminé à des fins de recyclage¹. Ces contenants de verre sont amassés chez les détaillants dans des boîtes de carton fournies à cet effet. Ces boîtes sont elles-mêmes réemployées lorsque possible.

Depuis plus de dix ans, le taux de récupération des CRM atteint plus de 95 %. Les dernières données démontrent que la mise en marché des CRM baisse au profit des CRU en aluminium.

Le second système de consignation s'adresse quant à lui aux CRU de boissons gazeuses et de bières faits de verre, de métal et de plastique. Ces CRU sont donc essentiellement destinés au recyclage puisqu'ils ne peuvent être réemployés. Misant à l'origine sur l'incitatif économique du dépôt et du remboursement du montant versé pour leur consignation, celui-ci n'ayant pas été relevé depuis la mise en place du régime dans les années 1980, le taux de récupération des CRU est beaucoup moindre et stagne à un peu plus de 70 % globalement.

En 2015, un total de 44 000 tonnes de CRU a été récupéré permettant d'atteindre un taux de récupération global sur le tonnage de 70,7 %. Cela représente un nombre de 1,44 milliard de contenants récupérés en 2015².

Les résultats des dernières années montrent une augmentation des ventes des CRU d'aluminium, une baisse pour les CRU de plastique et une stagnation pour les CRU de verre.

Une consigne sur le contenu et non sur le contenant :



¹ Fiche informative système de consignation, RECYC-QUEBEC, mars 2018.

² RECYC-QUÉBEC (2017). Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec.